



Règlements du pavillon

[Heures d'ouverture – salle à manger](#)

[Casse-croûte](#)

[Invité\(e\)s](#)

[Boissons alcoolisées](#)

[Dommages aux biens du club ou aux biens personnels](#)

[Conduite répréhensible](#)

[Politique à l'égard des animaux de compagnie](#)

[Les vestiaires](#)

HEURES D'OUVERTURE – SALLE À MANGER

La salle à manger est ouverte à longueur d'année (sauf pour les premiers deux semaines en janvier). Les membres sont encouragés à consulter les bulletins mensuels ainsi que les annonces affichées pour les heures d'ouverture, les occasions spéciales et les menus.

Nous signalons l'importance des réservations à la salle à manger.

CASSE-CROÛTE

Le casse-croûte (sandwichs, hot dogs, etc.) Entre les 9e et 10e trous est ouvert uniquement durant la saison de golf. Les heures d'ouverture sont affichées.

INVITÉ(E)S

Les membres ont droit à des invités. Un non membre ne peut être invité que six fois dans la même année.





BOISSONS ALCOOLISÉS

Seules les boissons alcoolisées vendues par le club peuvent être consommées sur place. Aucune boisson alcoolisée n'est vendue ou servie aux ou pour les jeunes de moins de 18 ans.

DOMMAGES AUX BIENS DU CLUB OU AUX BIENS PERSONNELS

Tout membre qui endommage les biens du club doit en assumer les frais à moins que le conseil en décide autrement. De plus, le club ne peut être tenu responsable des dommages aux véhicules stationnés sur les terrains du club ou des pertes et des dommages aux biens personnels sur ses lieux ou dans le pavillon, les vestiaires, les salles d'habillage ou la boutique du pro. L'intérieur du pavillon est muni de caméras de surveillance.

CONDUITE REPRÉHENSIBLE

Un ou une membre dont la conduite pourrait mettre en péril le bon ordre, la nature ou l'intérêt du club peut être convoqué(e) par le Comité de discipline pour expliquer sa conduite. À défaut de donner une explication satisfaisante au Comité, il ou elle pourra être suspendu ou expulsé et se voir imposer une sanction comme le prévoient les règlements du club.

POLITIQUE À L'ÉGARD DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Les animaux sont interdits partout dans le pavillon et sur le terrain, sauf les chiens guides.

LES VESTIAIRES

Il est interdit de servir des consommations dans les vestiaires et par mesure de sécurité, les membres sont priés de ne pas y en apporter.

Il est interdit aux membres d'apporter des serviettes du club sur le parcours, à l'exception, des petites serviettes destinées à cette fin.

